

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 24 mars 2006  
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques  
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick  
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)  
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)  
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)  
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)  
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)  
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)  
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

### EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Le BOUSCAT - Aménagement du centre ville - Aménagement de voirie - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du Conseil de Communauté du 20 janvier 2006 vous avez approuvé la confirmation de décision de faire pour la restructuration du centre ville, le réaménagement des places Gambetta et Jean Jaurès, une partie de la rue Emile Zola, la rue Coudol, et la création d'une voie nouvelle entre la rue Paul Bert et la rue Formigé sur la commune du Bouscat.

Ce projet vise à aménager le centre ville afin de requalifier l'espace public en favorisant les piétons, mettre en valeur le patrimoine (église Sainte Clotilde et mairie), participer au rééquilibrage du trafic inter-quartiers et enfin maintenir une offre de stationnement adaptée aux besoins.

La longueur de la voirie restructurée est d'environ 1000 m.

Le profil en travers type comporte :

- une chaussée rétrécie à 5,80 m de large ;
- des trottoirs de 1,50 m à 5,00m de large ;
- du stationnement longitudinal de 2,00 m de large, en bataille de 5,00 m de large et en épi de 5,30 m de large ;
- les voies en sens unique varient de 3,00 m à 4,00m de large ;

Le projet est une grande « zone 30 » matérialisée par des plateaux surélevés à tous les accès, entrant et sortant. Il comprend également la réalisation de deux mini-giratoires entre les rues Paul Bert, Léon Blum, de la voie nouvelle et également entre les rues Paul Bert, Ronsard, Coudol et une voie de la place Gambetta.

Une modification du plan de circulation du centre ville impose de réaliser des aménagements complémentaires au niveau des places Guichenet, Giese et Roosevelt.

Pour ce faire les services ont élaboré un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, comportant une tranche ferme, et une tranche conditionnelle, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

-La tranche ferme correspond à la réalisation de la place Gambetta, la voie nouvelle et la rue Coudol ainsi que les places Guichenet, Giese et Roosevelt.

-La tranche conditionnelle correspond à la réalisation de la place Jean Jaurès et la rue Emile Zola depuis la place Gambetta jusqu'à la rue Auguste Ferret.

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à 12 mois pour la tranche ferme, et 7 mois pour la tranche conditionnelle.

Le coût total des travaux est estimé à 2 755 610,00 € H.T., soit 3 295 709,56 € T.T.C. Les travaux de la tranche ferme sont estimés à 1 942 098,00 € H.T., soit 2 322 749,21 € T.T.C., ceux de la tranche conditionnelle sont estimés à 813 512,00 € H.T., soit 972 960,35 € T.T.C.

Le financement se décompose comme suit :

- Pour les travaux de la tranche ferme, cette dépense est financée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au chapitre 23 - compte 2315 - fonction 8220 – CRB O400.
- Pour les travaux de la tranche conditionnelle, ils devront faire l'objet d'un complément de financement.

En application des dispositions des articles L21.21.12 et L21.21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction centrale des achats et marchés (13<sup>ème</sup> étage).

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 et 72 du code des Marchés Publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1<sup>er</sup> alinéa du dit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
7 AVRIL 2006**